

HONORAIRES TTC

ERA Immobilier AGENCE REAL

En vigueur à compter du 1^{er} février 2025

< 120 000 euros

Forfait de 7 000 € TTC

A partir de 120 000 euros et au-delà

6% du prix de vente du bien, arrondi à la centaine d'euros en dessous

Terrains

8% du prix de vente du bien, arrondi à la centaine d'euros en dessous, avec un minimum de 12 000 euros TTC

Les honoraires d'agence sont à la charge du mandant (le vendeur)*.

*Sauf exceptions type successions